



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1^{er} juin 2023

Objet : Approbation du plan de financement relatif au programme de revêtement de chaussées 2023

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 31

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le règlement des aides aux communes de la Collectivité de Corse ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-21200075-10307616-20230516-1681
Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

Accusé certifié exécutoire

Réception par le maire - 16/06/2023

Considérant la volonté de la ville de Bastia de procéder à la réfection totale ou partielle du revêtement de certaines voies communales du fait de leur vétusté ou d'aménagements nouveaux nécessitant la rénovation des voies d'accès ;

Considérant que cette opération présente un budget prévisionnel de 300 000 € HT d'investissement ;

Considérant les voies communales concernées par le programme suivantes :

<u>Voie</u>	<u>Prix HT</u>
Chemin de Subigna	23 493.80 €
Pontages rues diverses : Avenue Baron Galeazzini, Chemin du Macchione, Chemin de l'annonciade, rue Marcel Paul, Rue du 4 octobre 1943	55 566.00 €
Rue Saint Joseph	29 950.00 €
Rue Jean Pierre Gaffory	40 360.60 €
Rue Victor Hugo	45 270.60 €
Rue François Vittori	26 858.00 €
Viale Pascal Lota	40 550.20 €
Parking de Toga	37 950.80 €
TOTAL	300 000 €

Après avoir entendu le rapport de Madame Jeromine VIVARELLI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération suivante :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT en €	Libellé	Montant HT en €
Programme de revêtement de chaussées 2023	300 000 €	CDC – dotation quinquennale 2020-2024 (40%)	120 000 €
		Ville (60 %)	180 000 €
Total Dépenses	300 000 €	Total Recettes	300 000 €

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements et signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/06/2023

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérécourse citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.